



## Action 4 - Accélérer la transition numérique

### Description générale

Face aux nouveaux modes d'activités, de consommation et de vie de la société 2.0, il s'agit d'accélérer la couverture numérique du territoire déterminante pour le maintien de ses habitants, l'économie et les services liés aux NTIC et indispensable pour son attractivité.

Les objectifs de cette action sont les suivants :

- inscrire le territoire dans un projet structurant d'aménagement numérique public en bénéficiant d'un accompagnement pour définir les opérations prioritaires de montée en débit,
- renforcer la couverture ADSL du territoire, en rendant éligibles le plus possible de lignes existantes à des débits nominaux > à 5 Mbits/s, autorisant ainsi une utilisation plus confortable de l'internet pour le plus grand nombre d'utilisateurs,
- permettre le développement de nouveaux usages, par exemple, dans les domaines du tourisme, des services à la population, du travail par le fibrage et le dégroupage de répartiteurs téléphoniques, qui permettra indirectement de raccorder des entreprises ou des zones d'activité isolées...

### Opérations éligibles

#### 4.1 Développement des infrastructures numériques de proximité

- tous les projets de montée en débit sur la paire cuivre du réseau de l'opérateur historique (=ADSL) et l'offre sur les Points de Raccordement Mutualisé de l'opérateur historique,
- autres opérations et technologies alternatives :
  - Wimax (technologie radio), densification du réseau et migration vers la 4G fixe,
  - inclusion numérique (satellite).

#### 4.2 Recherche et/ou mise en œuvre de solutions pour une couverture numérique mobile optimale (wifi territorial et téléphonie)

### Bénéficiaires

- 4.1 : Syndicat mixte ouvert
- 4.2 : Toute structure publique

### Dépenses retenues

Frais liés à la mise en œuvre des obligations de publicité européenne en lien avec l'opération.

#### Pour la 4.1 :

- coûts d'études et de travaux relatifs aux technologies (filaires et hertziennes), aux équipements, et aux opérations de montée en débit décrites au paragraphe 2,
- coûts relatifs à l'installation d'équipements satellites (parabole et démodulateur).

#### Pour la 4.2 :

- investissements immatériels : prestation intellectuelle de type études, assistance à maîtrise d'ouvrage, conseils, réalisation de supports d'information, de communication, de promotion, dépenses de prestations de services, frais d'intervenants extérieurs,
- investissements matériels : coûts d'achat de matériel et/ou de travaux relatifs à l'installation d'équipements.

*Coûts inéligibles : matériel d'occasion, contribution en nature, emplois aidés, frais de notaire, TVA pour les structures récupérant partiellement ou intégralement la TVA*